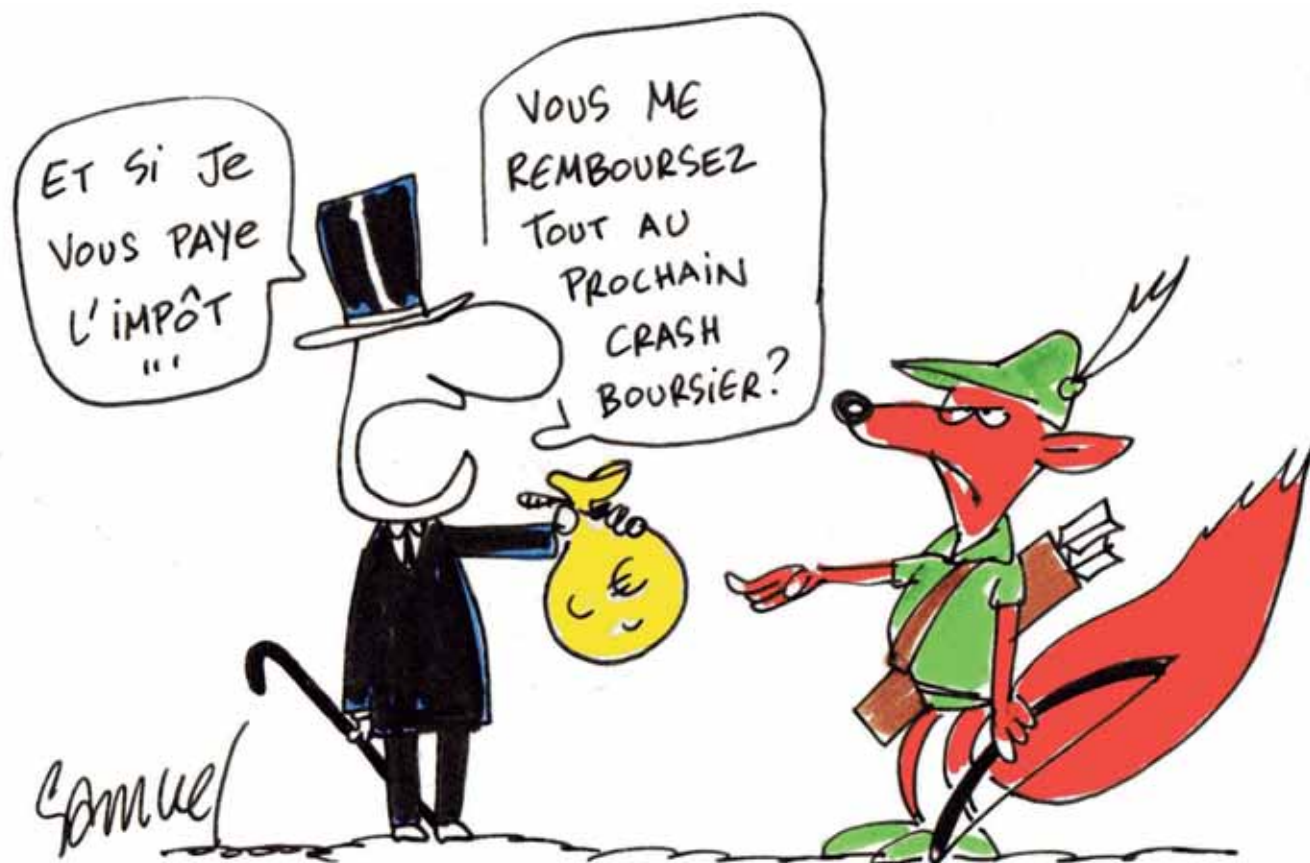


## L'impôt progressif

c'est **juste** et **solidaire**



**DOSSIER** page 4

Sommaire détaillé page 16

Page 3 : Édito

Faire payer la crise  
aux services publics ?  
Indécents !

Pages 6 : EUROPE

Commission Barroso II  
à suivre de près

Page 9 : Enseignement

Un bien mauvais  
bulletin !

## Un bien mauvais bulletin !

Durant ce mois de septembre, nous avons suivi les travaux de l'élève SIMONET durant ses premiers pas dans l'enseignement obligatoire. A son grand dam, le corps professoral dans son entièreté a du se résoudre à lui décerner un bien mauvais premier bulletin. Rien n'est cependant irrémédiable et nous sommes sûrs que ses résultats vont rapidement s'améliorer.

**NOM :** SIMONET  
**Prénom :** Marie-Dominique  
**ANNEE :** 1<sup>ère</sup> année en enseignement obligatoire

### Français :

Tu t'exprimes bien, mais tes propos manquent parfois de cohérence. Dans tes devoirs, tu ne peux dans une même phrase souhaiter une chose (combattre la pénurie d'enseignants) et son contraire (prévoir des licenciements). Même remarque pour tes dissertations : tu ne peux dans un premier texte réclamer une priorité pour l'enseignement et dans le texte suivant diminuer les moyens qui lui sont alloués. Tes rédactions sont bien rédigées, mais leur argumentation est un peu faible et ne convainc pas tes professeurs. Tu dois apprendre à conjuguer l'école au futur et non à l'imparfait. Attention aussi à ton orthographe : misère, colère et grève s'écrivent avec un accent grave.

### Mathématiques :

Cela semble être ton point faible. Tu mélanges les additions (plus de remédiation, plus de soutien aux enseignants) et les soustractions (moins d'argent, moins de profs). Tu ne maîtrises pas suffisamment les fractions ; exemple : tu limites les prestations des enseignants à 20/20 (tu oublies 22/22, 24/24, 30/30 et 36/36). Tu fais de grossières erreurs en matière d'équivalence (par exemple 22/20 de prestations = 20/22 de rémunérations). Tu dois également t'appliquer lorsqu'il s'agit d'estimer une plage -horaire (que tu surestimes) ou l'âge d'accès aux DPPR (que tu réduis exagérément). Tu sembles aussi éprouver quelques difficultés lorsqu'il s'agit d'élaborer un budget. Laisse cela aux spécialistes et au diable les économies.

### Eveil :

Attention aux lacunes en histoire. Certaines dates (1990, 1996) semblent t'être inconnues. Tu dois mieux étudier et revoir cette période pour te rappeler que les enseignants par le passé se sont déjà battus pour défendre leur métier.

### Education physique :

C'est bien d'être sportive, mais tu dois contrôler ton impétuosité. Tu veux absolument être la meilleure élève de ta classe et tu te précipites, même pour annoncer de mauvaises nouvelles. Apprends à te modérer, prends exemple sur tes petits amis du Gouvernement qui attendent sagement leur tour (ou peut-être un faux pas) avant de se lancer dans les sauts périlleux.

### Education civique :

Tu ne manques pas de sens moral et tu veux être l'amie de tous, parents, enseignants et élèves. Félicitations pour ton altruisme. Tu dois apprendre cependant à tenir tes engagements. Lorsque tu promets l'école de la réussite, tu dois tenir parole et ne pas faire marche arrière à la moindre difficulté. Laisser croire que les enseignants ne travaillent pas assez n'est pas honnête. Tu dois respecter la vérité et ne pas calomnier tes professeurs. Tu dois également cesser de t'apitoyer sur ton sort. Tu n'es pas la victime de l'austérité budgétaire. Tu n'es pas obligée de faire tout ce que te demandent tes camarades et, si tu résistes à leur soif d'économies, tu en ressortiras grandie aux yeux de tous.

### Comportement :

Tu es à l'écoute de tous et c'est très bien. Tu défends tes idées avec conviction, mais attention aux arguments fallacieux. Tu veux dialoguer, c'est bien, mais il faudra bientôt que tu cesses d'importuner tes professeurs qui doivent aussi s'occuper des autres élèves. Apprends à te contrôler et redeviens la gentille Marie Do que nous avons connue les années précédentes.

### Conclusion :

Tes résultats ne sont pas certes pas brillants mais surtout, ne te décourage pas. Tu es certainement une élève douée et tes professeurs t'aideront, comme ils le font pour chacun de leurs élèves, à améliorer tes résultats et à réussir ton année. Pour cela, il te suffira de suivre leurs recommandations et tout ira bien. Attention cependant ! Si tu persistes dans tes erreurs, tu pourrais provoquer la colère de tes professeurs. Elle peut être redoutable.

## La D.P.C. et l'enseignement supérieur

Cette analyse constitue le deuxième volet d'une série de trois consacrés à la Déclaration de politique communautaire. Le troisième, qui sera publié dans Tribune du mois d'octobre, traitera de l'enseignement de promotion sociale.

### 1. Financement

« Conditions budgétaires difficiles, cadre budgétaire maîtrisé, efforts collectifs... », qu'il s'agisse, **tous niveaux confondus**, de nouvelles mesures ou du renforcement de celles mises en place durant la précédente législature, la DPC situe leur concrétisation dans le contexte de la crise.

Sans nier l'existence d'une crise, nous **réfutons** catégoriquement **les pistes** qui consistent à **sabrer dans les dépenses publiques, dans la sécurité sociale, dans l'emploi...** (la droite crie déjà au populisme et à la démagogie lorsque des voix s'élèvent pour revendiquer la responsabilisation du secteur bancaire et son intervention financière afin de réparer les dégâts qu'il a causés !)

Il n'y a pas de fatalité budgétaire, mais des choix politiques, et c'est notamment dans la bonne volonté (ou non) des entités fédérées à être les bons (ou les mauvais) élèves du fédéral et en mettant (ou non) la main au portefeuille que l'on mesurera la « ligne politique » des Gouvernements wallon et communautaire.

En comparant les niveaux du financement des différents enseignements supérieurs européens, on doit bien constater que la Communauté française n'est pas dans le groupe de tête.

La DPC ouvre la porte à la privatisation par **l'appel à des fonds privés. Inacceptable pour nous.** Diminuer les cotisations patronales d'une part et s'ouvrir aux fonds privés d'autre part permettra aux entreprises de négocier en fonction de leurs objectifs propres.

Les nuages noirs s'amoncellent au-dessus de la Communauté française, et au vu de l'actualité de ces dernières semaines, on est en droit de se demander si la DPC a **encore** une raison d'être.

### 2. Gouvernance

Le modèle de gouvernance préconisé par les politiques qui ont négocié la DPC redéfinit, pour tous les niveaux, **le rôle** et surtout **le poids** de **l'Autorité publique** dans le triangle AUTONOMIE - CORESPONSABILITES - EVALUATION, l'Autorité publique se réservant l'institutionnalisation de la méthode (dialogue et concertation) et de la guidance (fixation d'objectifs).

L'évaluation se fera sur base d'indicateurs de maîtrise des compétences fixées par le Gouvernement. Dans ce schéma, **l'Autorité publique** est placée **en retrait** et **la gouvernance** s'appuie sur **l'autonomie** qui est un

frein à la régulation et à la cohérence et qui, on le sait depuis le pacte scolaire, génère la concurrence que d'autres mesures, par ailleurs, veulent combattre (bassins scolaires, bassins géographiques, ...).

Quelles balises pourra-t-on imposer pour poursuivre la mise en place de l'école égalitaire ?

L'« option » cahier des charges ne sera pas suffisante, car nous savons que **seule la puissance publique peut forcer l'égalité.**

**Cette stratégie** d'affaiblissement de l'Autorité publique va encore être **amplifiée** : cette dernière va être déchargée de son rôle d'opérateur et le réseau de la Communauté française « semi-privatisé ? », cessant ainsi d'être le « cadre de référence » sur lequel les autres devaient s'aligner.

En ce qui concerne plus particulièrement l'enseignement supérieur, il eut été plus efficace d'étendre le champ de compétences de la Commission de pilotage à ce niveau, ne serait-ce que pour mieux rencontrer l'objectif qui vise à favoriser la transition entre le secondaire et le supérieur.

### 3. Formation initiale

*La DPC dit :*

*Le Gouvernement entreprendra une refonte de la formation initiale des enseignants...*

*Face aux exigences du métier et aux besoins exprimés..., cette refonte implique à terme un allongement de la durée des études à 5 ans.*

*La DPC cite ensuite les principes qui guideront la réforme.*

La C.G.S.P. a planché sur le sujet durant toute l'année académique précédente (voir Tribune de juin et août 2009).

Au vu des difficultés budgétaires, on ne peut que s'inquiéter des idées bancales qui commencent à circuler, tels que, de manière non-exhaustive, l'organisation du master en alternance (?) la création d'un master orphelin (?), le statu quo (?).

### 4. Fusion(?) cohésion(?) Rationalisation(?) Dualisation(?)

*La DPC dit :*

*Le Gouvernement veut évaluer les processus de collaboration...*

*Le Gouvernement organisera une table ronde de l'enseignement supérieur...*

*Le Gouvernement arrêtera les balises positives qui garantiront les objectifs et les conditions des rapprochements...*

Outre ce que préconise la DPC, c'est-à-dire le non affaiblissement de l'offre et la non-limitation de l'accès, une des balises, un des fils conducteurs de cette restructuration devrait veiller à ce qu'**en aucun cas les Hautes Ecoles ne soient transformées en enseignement de relégation.**

Il faudra donc réfléchir à adapter des **structures** existantes, ou le cas échéant, à en créer de nouvelles afin que **tous les acteurs soient respectés dans leur spécificité.**

Dans le contexte budgétaire actuel, le risque est de passer à côté de tous ces objectifs ambitieux et de déboucher sur **une stratégie de rationalisation** et donc, de fait, d'amplifier la dualisation de l'enseignement, ce qui mettrait au placard toutes nos revendications de démocratisation.

### 5. Qualité - Accréditation

La DPC dit :

Le Gouvernement veillera à :

...

- assurer le suivi régulier des évaluations des différents cursus et à évaluer le fonctionnement de la nouvelle agence qualité ;
- étudier l'opportunité d'organiser un système public d'accréditation des cursus...

Que recouvrent les termes « système public d'accréditation » ? Cela pourrait être un concept dangereux. L'accréditation n'est pas synonyme de qualité, mais à coup sûr de responsabilisation des acteurs de terrain. Qui va vraiment évaluer la qualité ?

Pour qui ? Quelle place sera réservée à notre agence ? Quelle importance va-t-on accorder aux organismes privés d'évaluation qui ont pignon sur rue, concurrencent notre agence et auxquels certaines de nos institutions estiment qu'il faut faire appel pour « être dans le coup ». **Nous nous sommes toujours farouchement opposés à toute marchandisation.** Nous continuerons à exiger que l'évaluation de la qualité reste dans **le giron public.**

### 6. Bassins géographiques

La DPC dit :

*Le Gouvernement propose notamment :*

*L'ouverture de nouvelles sections très demandées et porteuses de débouchés doit être liée à la restructuration de sections qui ne sont pas en phase avec la demande de formation.*

*Une organisation de l'offre qui soit coordonnée par bassin géographique en relation notamment avec les potentialités d'emploi et des spécificités locales,*

*notamment pour les filières d'enseignement supérieur à finalités technologiques.*

Nous n'allons pas refaire le développement du point 4, mais les réserves à formuler sont identiques. De plus, le spectre de l'employabilité plane toujours au-dessus de nous et le danger représenté par l'apport de fonds privés est bien réel de par les objectifs assignés aux bassins géographiques (restructuration de sections, ...). On a des difficultés à imaginer des entreprises privées « banker sans retour » la main sur le cœur et œuvrer au bien collectif.

Mais nous devons aussi et avant tout nous interroger sur **l'opportunité de cette décentralisation des marchandages de l'offre d'enseignement entre réseaux** et ses conséquences ainsi que sur les stratégies à mener afin de promouvoir un enseignement officiel performant et de qualité en garantissant l'emploi.

### 7. Statuts - Professionnalisation

La volonté du Gouvernement est d'évaluer l'impact des réformes structurelles (Bologne, ...) sur l'organisation et le travail des différentes catégories de personnel, *de veiller au traitement équitable et à la transparence des décisions en matière de charges de personnel et de titres requis, en responsabilisant les institutions et en déterminant des critères objectifs tant pour les désignations, les nominations que les promotions et en veillant à la publicité des emplois vacants. Il étudiera également les possibilités d'étendre le congé de maternité à tous les membres du personnel ; de rendre plus attractives les fonctions de MFP et de MA.*

On ne peut que s'en réjouir. Lors des négociations concernant les accords sectoriels, la C.G.S.P. a obtenu notamment que le pourcentage de nomination soit revu à la hausse, que des règles soient établies en matière de déclaration des emplois vacants, d'extension de charges,...

**Nous participerons activement à toute discussion sur des dispositions qui viseront à limiter l'arbitraire de certaines directions et de certains pouvoirs organisateurs et à contrôler l'utilisation des deniers public.**

Enfin nous ne pouvons terminer sans mettre en évidence **l'étonnante répartition des compétences entre les différents ministres.**

Si la volonté de la nouvelle majorité a été d'apporter un surcroît de cohérence par la transversalité accrue entre les compétences régionales et communautaires (Déclaration de Rudy DEMOTTE au Parlement de la C.F.), on cherche désespérément cette volonté de cohérence dans l'attribution de certaines compétences. Pour preuve, entre autres, le fait d'avoir séparé la recherche et l'enseignement supérieur. Une décision de négociateurs fatigués ?

Christiane CORNET 18.9.2009.

## «Pistes» d'économies proposées par la ministre Simonet dans l'enseignement obligatoire

La ministre SIMONET et son Cabinet ont reçu le 9 septembre 2009 les organisations syndicales afin d'évoquer les perspectives budgétaires pour les années à venir. Selon eux, les économies à réaliser en prévision d'un retour à l'équilibre en 2015, sont les suivantes (en millions d'euros) : voir graphique▼.

Soit un effort budgétaire d'ici 2015 s'élevant à 1.5 milliard d'€ pour le budget de la CF dont 700 millions pour le seul enseignement obligatoire (la diminution des recettes a été chiffrée à 611 millions !).

La Ministre nous a garanti que les conventions intersectorielles déjà signées seront respectées (notamment 1 % d'augmentation de la masse salariale en décembre 2010 et le maintien du régime actuel des DPPR jusqu'au 31.12.2011).

Mesures envisagées (qui peuvent faire l'objet de débats et de modifications) :

– Obligation pour tous les enseignants de prester le maximum

de la plage-horaire (16 millions d'économies en 2010, 40 millions/an à partir de 2011) ;

– Réduction des moyens consacrés aux classes de dépaysement (1 million/an) ;

– Jours blancs (encadrement des élèves durant les délibérations) : 2 millions/an étaient prévus pour assurer l'encadrement. Seuls 370.000 € ont été demandés pour juin 2009. C'est ce montant qui sera réservé à l'avenir (1,73 million / an) ;

– Il n'y aura pas d'intervention de la CF dans les frais d'abonnement scolaire SNCB (pour les abonnements TEC et STIB, 50 % restent remboursés) (6 millions/an) ;

– Encadrement différencié : le montant prévu au départ (15 millions) sera respecté mais l'extension prévue à 40 millions ne se fera que si on dégage des moyens complémentaires ;

– Conseillers en prévention : leur installation est reportée à 2013 (6.5 millions/an) ;

– Chargés de mission : leur nombre sera réduit (- 50/an) (625 000€ en 2011, 1m.125 million en 2012, 1.625 million en 2013 et 2 millions en 2014) ;

– Suppression de la provision pour les mesures nouvelles

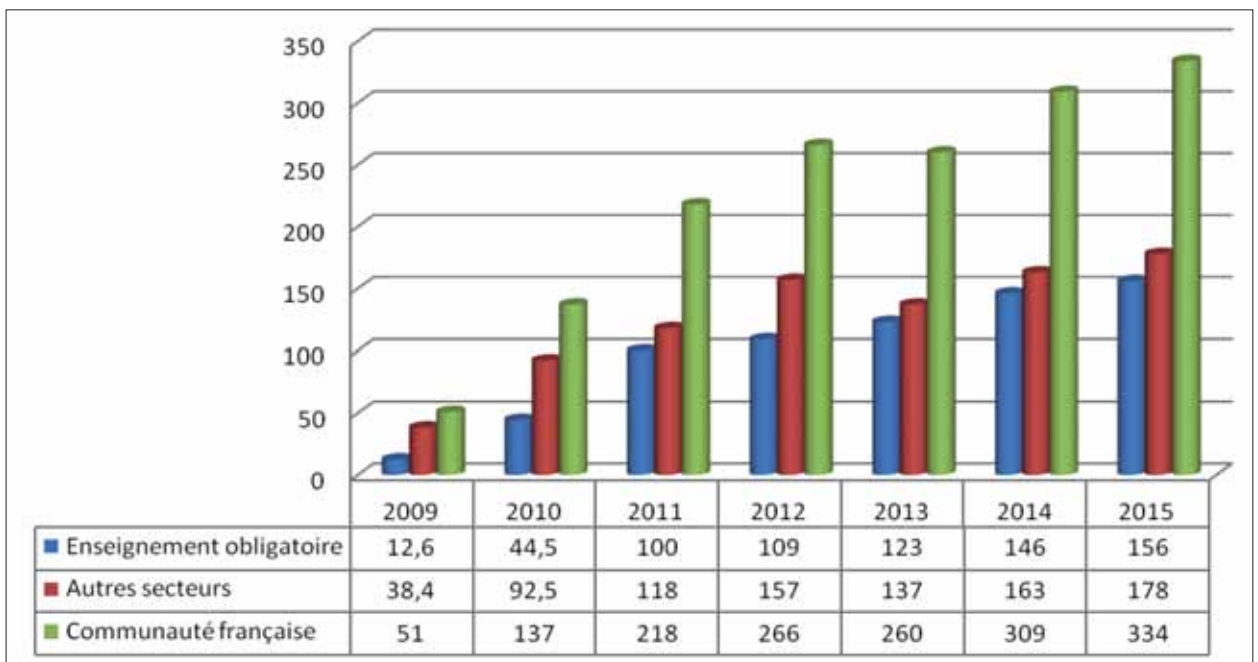
– Réduction de l'écart entre les charges budgétaires et organiques (3.3 millions en 2011, 10 millions/an à partir de 2011) ;

– DPPR ; au-delà de 2011, la charge annuelle (120 millions) devra être réduite de 8 millions en 2012, 30 millions en 2013, 51 millions en 2014 et 61 millions en 2015.

Par un communiqué de presse d'abord (voir dernière page), par l'organisation d'un arrêt de travail le 17 septembre ensuite, nous avons d'ores et déjà fait connaître à la Ministre notre opposition à ces mesures et principalement à celles amenant des pertes d'emploi dans l'enseignement et/ou une détérioration de nos conditions de travail.

Une nouvelle rencontre est programmée pour le 5 octobre, à quelques jours de la tenue du conclave budgétaire.

Pascal CHARDOME



ENSEIGNEMENT ORGANISÉ PAR LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE :

## Règlement de travail dans l'enseignement obligatoire organisé par la Communauté Française : une réelle protection pour les travailleurs ?

La circulaire n° 2799 du 26 juin 2009 explicite la procédure d'adoption du règlement de travail propre à chaque établissement. Notre secteur a négocié un modèle qui reprend les règles générales, il s'agit maintenant de l'adapter à la spécificité des écoles.

Dans un premier temps le chef d'établissement affiche le règlement complété dans un endroit apparent et accessible.

Dans un deuxième temps, le document est mis à l'ordre du jour d'un comité de concertation de base. Les délais sont contraignants (15 jours minimum et 30 jours maximum après l'affichage). En cas d'accord et transmission à l'administration générale de l'enseignement et de la recherche, le règlement entre en vigueur 15 jours après le comité de concertation.

En cas de désaccord, la direction en informe l'inspection des lois sociales qui dans un délai de 30 jours tente d'aboutir à une conciliation.

Si la procédure n'aboutit toujours pas à un accord, le différend est présenté devant le comité de négociation de secteur IX, lequel tente une ultime conciliation. En cas d'échec, le secteur IX tranche définitivement.

Voici pour ce qui concerne la procédure, mais quelles sont les matières qu'aborde le document cadre ? Il

s'agit principalement de références à des textes légaux. L'arrêté royal du 22 mars 1969 qui fixe le statut de la C.F. bien sûr, mais également à des circulaires et décrets ainsi qu'à la loi du 8 avril 1965 instituant les règlements de travail dans d'autres secteurs d'activités. Il est évident que ces prescrits légaux ne sont pas modifiables, il est d'ailleurs intéressant qu'ils soient mis à disposition de tous les membres du personnel.

Certains articles par contre peuvent faire l'objet de discussion, en particulier l'article 20 qui traite du calendrier annuel des activités autres que les activités d'enseignement proprement dites.

Notre secteur souhaite un maximum d'homogénéité dans ce domaine, le meilleur moyen étant de s'en tenir au minimum légal tout en tenant compte des enseignants qui prestent dans plusieurs établissements.

En défendant cette position, cela permet de ne pas rendre obligatoire les autres prestations.

En ce qui concerne l'annexe I qui fixe la charge hebdomadaire de travail, il est également prévu que le comité de concertation doit définir des modalités concrètes à propos de la problématique des surveillances des cours de natation dans l'enseignement fondamental. Il est vrai que la circulaire NOLLET du

19 août 2003 n'est pas d'un grand secours. Sur ce point précis, comme d'une façon générale, la seule attitude syndicale possible est d'exiger une comptabilisation totale des prestations dans la charge, en l'occurrence ici dans les 1560 minutes semaine et les 962 heures année maximum.

Pour en revenir à la question que pose le titre de cet article, nous pouvons conclure qu'effectivement, s'il est bien négocié sur le plan local, le règlement de travail peut constituer une protection pour les travailleurs de l'enseignement.

N'hésitez pas à contacter vos Secrétaires régionaux avant la tenue des COCOBA qui vont revêtir une importance capitale.

A l'heure où les médias relayent les clichés les plus démagogiques à propos de notre profession, il est plus que jamais nécessaire de rappeler notre opposition à toutes formes de bénévolat.

Ph. JONAS - 15.09.09

## Éducation : il en va de notre responsabilité à tous !

Carte blanche parue dans *Le Soir* du 16 juillet 2009

L'enseignement est une des premières inquiétudes des bruxellois et des wallons. Ce qui montre que les citoyens sont bien au fait des problèmes réels de l'Ecole en Communauté Française aujourd'hui. Et comment ne pas l'être ? Comment, lorsque l'on est parent ou grand-parent, quand on est enseignant, directeur, travailleur social, éducateur, psychologue, ou que l'on travaille avec la jeunesse, comment faire pour ignorer l'immense problème, et donc l'immense défi, que l'Ecole doit affronter en Communauté Française ? Et comment, en particulier, lorsque l'on est élève pouvoir en faire l'impasse ? Les jeunes sont concernés en premier lieu, en tant qu'acteurs d'un système scolaire qui a pour objectif de les instruire et de les émanciper.

Bien sûr, tous ne portent pas le même regard, selon leur place dans la société. Juste un chiffre, celui d'une étude commandée par la fondation Roi Baudouin au GERME (ULB) : en Communauté Française, 35% des élèves belges d'origine étrangère et 50% des immigrés n'atteignent pas le seuil minimum de maîtrise de la lecture. Ces jeunes sont donc exclus de fait du système scolaire et courent un grand risque d'être exclus de la société future. Alors comment attendre d'eux qu'ils s'épanouissent, deviennent des citoyens et contribuent à dynamiser la vie en société ? Comment s'étonner de leur repli identitaire, leur désespoir, leur perte du lien social, de leur révolte face à un monde qui ne veut pas d'eux. Isolés dès leur plus jeune âge, les jeunes les plus fragilisés de notre société font les

frais d'un système d'enseignement à l'intérieur duquel l'orientation se fait par exclusion et relégation. Nous ne sommes pas les premiers à faire ce constat. Le dernier gouvernement a tenté de prendre le problème en main. Nous trouvons qu'il avait bien commencé. Puisqu'un grand « Contrat stratégique pour l'éducation » avait été lancé, en partenariat avec les acteurs de terrain. Malheureusement réduit en cours de route à un « Contrat pour l'école », et surtout à un mode de réformes, au travers de décrets, pilotés d'en haut, sans consultation préalable des plus concernés, avec les malentendus et les crispations que l'on connaît. D'autres efforts louables ont été faits, comme l'investissement de moyens dans l'enseignement fondamental, la volonté de prolonger le tronc commun, ou la toute dernière mesure d'encadrement différencié.

Mais voilà. Cela ne suffit pas ! Car l'Éducation est dans de telles difficultés, de telles inégalités, d'une telle contre-productivité pour certains, qu'aucunes petites mesures, même mises bout à bout, ne pourront faire de notre Ecole une Ecole du 21<sup>e</sup> siècle, capable de doter les élèves des compétences pour affronter les défis qui sont les leurs : défi économique, défi écologique et défi citoyen. Il faut courageusement refonder globalement l'Éducation, et nous nous battons pour cela avec les partis responsables de l'action politique dans la prochaine législature, mais également dans les suivantes. Pour cela, nous affirmons que plusieurs grands chantiers - tous de même priorité ! - sont à lancer, sans tabou ni détour.

Le premier est celui de la lutte contre la concurrence de plus en plus grande entre les écoles, à la mesure de la volonté de chacun de donner à son enfant le meilleur avenir possible. Il faudra donc mettre sur la table la question des réseaux, du libre choix pédagogique face à la nécessité de promouvoir la solidarité interne du système scolaire afin de débattre sereinement mais fermement des liens entre le modèle d'organisation de notre système scolaire, de son lien aux territoires spécifiques et la ségrégation sociale qui s'en suit.

Le deuxième chantier est celui de la formation initiale et continue des enseignants. Sujet sur lequel le silence fut remarqué ces dernières années, malgré son caractère central : comment imaginer la moindre réforme, comme l'allongement du tronc commun ou la mixité sociale et culturelle dans les classes, sans accompagner les enseignants face à ces défis quotidiens ? Il faudra donc mettre sur la table la question de l'allongement des études pour devenir enseignant afin de débattre sereinement mais fermement sur le contenu et les méthodes de formation des futurs enseignants, afin d'aborder également la qualité et les méthodes de formation continue.

Le troisième chantier est celui de la concertation pédagogique. Le meilleur prof du monde ne peut faire son métier, seul dans sa classe, sans ses collègues, sans les autres acteurs de l'école, directeurs, conseillers pédagogiques, inspecteurs, psychologues, médiateurs, éducateurs, animateurs, accueillants extra-scolaires et sans les parents. Il faudra donc mettre sur la table la question de l'organisation du travail des équipes pédagogiques. Pour débattre sereinement mais fermement des conditions du travail en équipe, de la gestion du temps des enseignants, et de la définition de leurs tâches. Pour débattre également de la mobilité professionnelle des ensei-

gnants, dans et hors de la carrière. Pour se donner les moyens de dialoguer avec tous les élèves et tous les parents.

Le quatrième chantier est celui du rythme scolaire, de son calendrier annuel et de son organisation quotidienne. La relation des enfants avec l'école ne se pose pas qu'en termes d'instruction au sens strict. Bien sûr, ils y font des apprentissages scolaires, mais ils y vivent aussi parfois tôt le matin et tard après la classe, pendant que les parents sont encore occupés ailleurs. Ces moments de socialisation et d'apprentissages en dehors de la classe sont aussi importants dans le développement global de l'enfant. Il faudra donc mettre sur la table la prise en compte tant des besoins des enfants, variables selon les âges, que des besoins des élèves. Pour débattre sereinement mais fermement de la qualité de vie et de l'organisation des temps d'accueil des élèves, qui sont aussi des enfants et des jeunes et, enfin pour soutenir la parentalité.

Le cinquième chantier - qui n'est pas le dernier en termes d'importance ! - est celui de l'obligation pour le système scolaire et tous ses acteurs de faire réussir tous les élèves. Cela commence par l'ardente obligation pour l'école de traiter tous les élèves avec égalité, quelle que soit leur origine socio-culturelle. Des mécanismes contre les discriminations à l'école, notamment racistes, doivent être pensés, discutés et mis en œuvre car une école démocratique est une école qui vise à promouvoir tous les élèves. Cela continue bien sûr par l'obligation de leur faire réussir un tronc commun solide, pluridisciplinaire, comprenant les compétences de bases en lecture, écriture, calcul, mais également les bases dans les langages techniques et scientifiques, les langues étrangères, l'ouverture aux arts, et l'éducation à la citoyenneté. De façon à les préparer tous à la poursuite de leur cursus, quel qu'il soit, dans des filières techniques ou profes-

sionnelles, ou des filières générales (le professionnel peut aussi amener vers le supérieur). Il faudra donc mettre sur la table la question des outils bien trop nombreux de sélection pour débattre sereinement mais fermement de la façon de valoriser les écoles qui font progresser leurs élèves et de sanctionner celles qui persistent à exclure sur base des résultats scolaires. Pour identifier et faire connaître aussi des méthodes pédagogiques et des pratiques enseignantes qui favorisent l'apprentissage de la solidarité et la réussite de tous les élèves. Bien sûr, appeler le nouveau gouvernement à la mise en œuvre de ces cinq grands chantiers ne suffit pas. Nous, acteurs de terrains, associations d'éducation permanente, pour certaines impliquées quotidiennement dans cette lutte contre l'échec scolaire et la souffrance qui l'accompagne, nous engageons à entrer en débat, sereinement et fermement. Il en va de notre responsabilité à tous. Sans attentisme, ni précipitation. En dissociant sans doute la gestion quotidienne du système scolaire et un grand processus de réforme décidé démocratiquement. Nous avons besoin de la participation de tous les citoyens, pour un même objectif : doter les générations futures des capacités à affronter et dynamiser la société dans laquelle ils vivent et vivront après nous.

#### Signataires :

Radouane Bouhlal,  
*Président du Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et la xenophobie (MRAX)*

Prosper Boulangé,  
*Secrétaire général CSC-Enseignement*

Vincent Caratte,  
*Professeur à l'ULB*

Gaëtane Chapelle,  
*chargée de cours invitée à l'UCL*

Pascal Chardome,  
*Président de la CGSP-Enseignement*

Jean-Pierre Coenen,  
*Président de la Ligue des droits de l'enfant*

Marcel Crahay,  
*Professeur à l'UIIG et à l'université de Genève*

Mathias El Berhoumi,  
*Président de la FEF*

Véronique Georis,  
*de la FIPE*

Thierry Jacques,  
*Président du MOC*

Jean-Pierre Kerckhofs,  
*Président de l'Association pour une école démocratique (Aped)*

Denis Lambert,  
*Directeur général de la Ligue des familles*

Joan Lismont,  
*Président du SEL*

Pascal Rigot,  
*de la FIPE*

Caroline Salvatori,  
*Coordination des écoles de devoirs de la Province de Hainaut*

Catherine Stercq,  
*de Lire et écrire - communauté française*

Francis Tilman,  
*Président de META-Educ*

Frédérique Van Houcke,  
*de la coordination des ONG pour les droits de l'enfance (CODE)*

Benoît Van der Meerschen,  
*Président de la Ligue des droits de l'homme*

Benoît Van Keirsblick,  
*Service droits des jeunes - Bruxelles*

Guy Vlaeminck,  
*Président de La ligue de l'enseignement et de l'éducation permanente*

Rudy Wattiez,  
*Secrétaire général de Changements pour l'égalité, mouvement sociopédagogique (CGé)*

## info Communiqué à la presse du front commun syndical de l'enseignement

### « Sous les pavés, la plage-horaire ! »

Réuni à Bruxelles le vendredi 11 septembre 2009, le Front Commun Syndical de l'Enseignement

**MARQUE** sa ferme opposition aux mesures d'économies présentées par la Ministre de l'enseignement obligatoire, mesures en contradiction avec plusieurs dispositions de la D.P.C. ;

**DENONCE** avec virulence les propositions visant à revoir les fins de carrière et à augmenter la charge de travail par des prestations supplémentaires non rémunérées, mesure qui pèsera négativement sur l'encadrement pédagogique, générera des pertes d'emplois et s'inscrit à contre-courant d'une politique de relance ;

**DEMANDE** à toutes ses délégations syndicales, tous niveaux et tous réseaux confondus, d'effectuer un arrêt de travail d'information et de mobilisation ce jeudi 17 septembre 2009 ;

**REVERRA** avant le conclave budgétaire ses instances pour évaluer la situation politique et la poursuite du mouvement.

## info Motion de soutien de la FGTB aux enseignants

La FGTB wallonne et la FGTB de Bruxelles veulent marquer leur soutien à l'action en front commun menée par les enseignants de la Communauté française.

Pour la FGTB, la sortie de l'impasse budgétaire se trouve dans l'augmentation des recettes fiscales et non dans la restriction des dépenses. L'enseignement constitue l'investissement d'avenir par excellence. Il concerne directement les enfants de tous les travailleurs que nous représentons. La qualité de cet enseignement est donc une priorité et doit constituer un facteur d'égalité sociale. Or, les pistes avancées par le Gouvernement de la Communauté française, via la Ministre M.-D. Simonet, ne serviront pas cette priorité. L'allongement de la carrière, tout comme l'allongement des plages horaires des professeurs, aura un impact négatif tant sur la qualité de l'enseignement que sur l'emploi dans la profession.

**L'information du grand public sur les véritables enjeux de l'enseignement en Communauté française et le blocage à toute régression des conditions de travail des enseignants sont, pour la FGTB, des combats de première importance.**

## DANS NOS REGIONALES

### NAMUR

#### Organisation de permanences dans le BRABANT WALLON

Afin d'assurer une meilleur couverture syndicale de la province du Brabant wallon, une permanence CGSP sera assurée :  
Dès le 1<sup>er</sup> octobre 2009, **TOUS les mercredis de 14h à 17h** :

#### A WAVRE

FGTB Chômage de Wavre,  
Rue de l'Ermitage 11 (010/22 91 29)

1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> mercredi :

Jean-Yves THIBAUT

► [jythibaut@cgspacod.be](mailto:jythibaut@cgspacod.be)

2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> mercredi :

Julien MAQUESTIAU

► [julien.maquestiau@cgsp.be](mailto:julien.maquestiau@cgsp.be)

#### A NIVELLES

FGTB Brabant Wallon,  
Rue du Géant 4 bt3 (067/21 50 06)

1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> mercredi :

Julien MAQUESTIAU

► [julien.maquestiau@cgsp.be](mailto:julien.maquestiau@cgsp.be)

2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> mercredi :

Jean-Yves THIBAUT

► [jythibaut@cgspacod.be](mailto:jythibaut@cgspacod.be)

## SOMMAIRE

### TRIBUNE mensuel de la Centrale générale des services publics (CGSP) de la FGTB

Editeur resp. : Francis Wégimont • Place Fontainas, 9/11 - 1000 Bruxelles - tél. 02 508 58 11

#### Infos générales • [www.irw-cgsp.be](http://www.irw-cgsp.be)

Dans nos régionales .....	2
Édito • Faire payer la crise aux services publics ? Indécents ! .....	3
Dossier • L'impôt progressif, c'est juste et solidaire .....	4
Europe • Commission Barroso II à suivre de près .....	6
IRB • Et maintenant, assez des vieilles recettes politiques ! .....	8

#### Infos Enseignement • [www.cgsp-enseignement.be](http://www.cgsp-enseignement.be)

Édito : Un bien mauvais bulletin! .....	9
La D.P.C. et l'enseignement supérieur .....	10
«Pistes» d'économies .....	12
Règlement de travail dans l'enseignement obligatoire .....	13
Education : il en va de notre responsabilité à tous ! .....	14

## BRÈVE

### SITE DE LA C.G.S.P.-ENSEIGNEMENT

Comme annoncé, il a été modernisé et réactualisé. Il est à nouveau accessible à l'adresse suivante :

[www.cgsp-enseignement.be](http://www.cgsp-enseignement.be)

N'hésitez pas à le consulter régulièrement et à nous faire part de vos remarques (vos avis sont toujours les bienvenus).